Département de la Moselle Arrondissement de Thionville COMMUNE D'ILLANGE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 14

<u>Présents</u>: M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL - Mme Martine GERGAUD - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Valérie HASELMEIER - M. Bernard DUVOT - M. Didier BLOT- Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT - M. Jean-Michel ACHARD - Mme Ingrid NEYERS - M. Joris ANDRE - M. Gino GAUDIO.

<u>Absents excusés</u>: M. Dominique LE PEMP donne procuration à Mme Monique LEYENDECKER - M. Didier JACQUES donne procuration à Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Yann CARDELLINI donne procuration à M. Marc LUCCHINI - Mme Francine CUTAIA donne procuration à M. Christian SUBTIL.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 31 octobre 2023 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Communications
- 1. Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024
- 2. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 3. Fusion des communautés d'agglomération Portes de France Thionville et du Val de Fensch
- 4. Nomination de l'estimateur de dégâts de gibier rouge
- M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée :

- > Avancée des travaux de la zone sportive & ludique : fin des travaux de voirie RD1, empierrement des parking, créations des réseaux en cours
- Cour d'école : problème de météo, pose des clôtures, le reste des travaux (implantations des jeux et plantations) sera réalisé les mercredis
- > Audit énergétique des bâtiments de l'école réalisé par Moselle Agence Technique

ORDRE DU JOUR

Avec l'accord de l'assemblée, un point est ajouté à l'ordre du jour.

N° 2023-049 : Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024

Depuis la rentrée 2018, sur le fondement du décret n° 237-1108 du 27 juin 2017, nous bénéficions d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire dont l'échéance est fixée à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

Deux solutions s'offrent à nous pour la rentrée scolaire 2024/2025 et les deux années suivantes :

- Soit demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de 3 ans, de l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires,
- Soit adopter le cadre général, tel qu'il est défini par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> DECIDE le renouvellement de la dérogation pour une organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires.

N° 2023-050 : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Trésor Public nous fait état de créances irrécouvrables relatives aux exercices 2016 à 2022 du budget général d'un montant total de 769.05 € (montants inférieurs au seuil de poursuite, insolvabilité).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

□ DECIDE l'admission en non-valeur et de la somme de 769.05 € l'inscription budgétaire de ces dépenses au budget 2023 article 6541

N° 2023-051 : Fusion des communautés d'agglomération Portes de France – Thionville et du Val de Fensch

Par délibérations des 22 juin et 21 et 28 septembre 2023 les conseils communautaires des communautés d'agglomération Portes de France – Thionville et Val de Fensch ont décidé de leur fusion.

L'arrêté préfectoral n° DCL/1-031 du 16 octobre 2023 a fixé le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés d'agglomération Portes de France – Thionville et du Val de Fensch.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-41-3 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres doivent se réunir dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral afin de se prononcer sur le projet envisagé et les statuts de la future communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> APPROUVE le projet de statuts du nouvel EPCI Thionville Fensch Agglomération

N° 2023-052 : Bail de chasse 2024-2033 : désignation d'un estimateur de dégâts de chasse

Par délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2023, il a été décidé de renouveler le bail de location du lot de chasse intercommunal Yutz-Illange avec l'Amicale du Kollom.

Le Code de l'environnement prévoit que les dégâts occasionnés par le gibier ouvrent droit, sous certaines conditions, à réparations par le titulaire du droit de chasse envers la personne lésée.

A cet effet, et conformément aux articles R. 429-8 à R. 429-14 du même Code : « un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.

En cas d'accord entre le Conseil municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le maire. Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du Préfet.

A défaut d'accord, le Préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur.

L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine. »

C'est à lui qu'incombera la constatation des dégâts causés par les gibiers, autres que les sangliers dont le règlement des dommages relève du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Après concertation avec la Commune de Yutz et après avoir obtenu l'accord du locataire de chasse en date du 6 novembre 2023, il est proposé de désigner Monsieur Patrick ZANONI, demeurant à Thionville, en tant qu'estimateur de dégâts de chasse, pendant toute la durée du bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ DESIGNE Monsieur Patrick ZANONI estimateur des dégâts de chasse pour toute la durée du bail 2024-2033.
- > AUTORISE M. le Maire à le nommer à cet effet.

N° 2023-053 : Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus aux budgets 2022 et 2023, il est proposé d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention unique auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet suivant :

• Création d'une zone sportive et culturelle

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 auprès de la Sous-Préfecture de la Moselle avec le projet suivant :

Priorités	Intitulé du projet	Montant des travaux HT	Montant de la subvention demandée	Taux de subvention
1	Création d'une zone sportive et culturelle	2 258 687.59 €	903 475.04 €	40 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

• AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture selon ces propositions.

DIVERS

Christian SUBTIL:

- Résultats de l'appel d'offres du marché d'assurance au 1^{er} janvier 2024
- > Sécurité incendie des établissements recevant du public :
 - Réunion d'informations et de sensibilisation avec les présidents d'associations pour signature des conventions d'utilisation des locaux ERP et distribution de mémentos de sécurité
 - O Lors de location par des particuliers ou extérieurs : signature convention adaptée et consignes données au locataire à l'état des lieux
- > Un Défibrillateur Automatisé Externe a été installé le 17 octobre 2023 sur la façade de la mairie à côté des panneaux d'informations

Monique LEYENDECKER:

- Repas des anciens : dimanche 12 novembre 2023 (230 participants)
- > Préparation des colis des anciens par le conseil municipal et le CCAS

Joris ANDRE:

> Passage des sapeurs-pompiers pour le calendrier avec point de vente à la boulangerie d'Illange et au magasin Colruyt de Bertrange

Bernard DUVOT:

- > Campagne de stérilisation massive sur le territoire (cartographie à transmettre)
- > Signalisation de chats empoisonnés secteur rue des Lilas
- > Relance d'Enedis pour combler les fouilles allée des Côteaux

Valérie HASELMEIER:

- Election du nouveau CMJ le 11 octobre 2023 qui compte 17 jeunes élus
- ➤ Boom d'Halloween avec les petits et les ados
- Préparation de Noël: distribution des boules de Noël, illumination du sapin et du clocher le 2 décembre 2023 avec retraite aux flambeaux jusqu'au marché de Noël de l'APE au gymnase Ajout d'illuminations secteur gymnase
- > St Nicolas : préparation des sachets pour distribution à l'école le 4 décembre 2023
- > Calendrier 2024 en cours de préparation

Marc LUCCHINI:

> Discussion autour d'une proposition de l'Association Contre les Nuisances Industrielles pour la plantation annuelle d'un arbre au Fort avec panneaux énumérant les naissances sur la commune pendant cette période.

Refus car les responsables du Conseil Municipal des Jeunes travaillent déjà sur ce projet depuis le début du mandat.

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de séance,

hristian SUBTIL

Le Maire,

Marc LUCCHINI